

Lyon, le 14 février 2022

Objet: taxe d'apprentissage

Madame, Monsieur,

L'Institut Saint-Laurent, fidèle à ses valeurs salésiennes reposant sur une pédagogie personnalisée, accueille 350 apprenants en formation initiale et stagiaires en formation continue : Accompagnant Educatif et Social, Moniteur Educateur, Educateur Spécialisé, Médiateur Social. Il emploie 18 personnels permanents et 125 vacataires.

C'est avec enthousiasme que l'ensemble de l'équipe met ses compétences au service de chaque personne en formation. Ces futurs professionnels seront amenés à accroître le bienêtre d'autrui afin de l'aider à s'épanouir et à se construire en tant qu'acteur.

Depuis de nombreuses années, vous nous soutenez dans notre mission.

En choisissant notre établissement pour le versement de votre TAXE D'APPRENTISSAGE, vous nous encouragez à :

- poursuivre cette action de formation au plus proche des préoccupations actuelles des établissements et services sociaux et médico-sociaux ;
- garantir une pédagogie de qualité, avec des outils modernes et innovants : plateforme d'apprentissage numérique, tablettes et tableaux interactifs.

Au nom de tous les stagiaires, apprentis et apprenants de notre établissement, et avec le Conseil d'Administration, nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos respectueuses salutations, et par avance nos plus vifs remerciements.

M. Jean-Michel MARI Directeur général

Institut Saint-Laurent

Formations aux professions sociales 123 montée de Choulans - 69005 LYON 04.78.33.46.20 www.institutsaintlaurent.org







